

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC54

présenté par

M. Juanico, Mme Victory, Mme Manin et Mme Tolmont

ARTICLE 4

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« 12° *bis* La lutte antidopage ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'intégrer la lutte antidopage parmi les thématiques et objectifs dont les Conférences régionales du sport doivent se saisir.